

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2009**

La séance est ouverte à 20H55

Etaient présents : Mmes et Mm. ALBINET - ASPERTI - BAFFOU - BEGHIN - BELAN - BREMONT - CAHUZAC - CALVET - CASSANY - CAUBET - CHAMBON - COUZINEAU - DELLEA - DUBOIS - DUPUY - LACOUÉ - LHEZ-BOUSQUET - MARCHAND - MOURGUES - PAGIN - REFOUVELET - SAISET - SOUBIRAN - TRANCHARD - ZAFAR - GRANERI - HARMEL - DULAURIER - FRANCOU - DAVELU-CHAVIN

Etaient représentés : Mme RIEU par Mme BEGHIN - M. UNANUE par M. ASPERTI - M. VERNET par M. CAUBET - M. COUTURE par Mme GRANERI - M. REGNIER par M. DULAURIER

Monsieur Jérôme CAHUZAC, maire, en assurait la présidence.

Monsieur Ali BAFFOU est désigné secrétaire de séance

M le maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du code général des collectivités territoriales :

N°8 : Décide d'exécuter l'ordonnance au profit d'un agent, à la suite d'une décision rendue par le Tribunal Administratif de Bordeaux, en date du 7/01/09

N°9 : Décide de passer une convention avec l'association Pollen/artistes en résidence, fixant les conditions de mise à disposition de l'oeuvre de Marion ROBIN dans le cadre du Mai de la photo, du 30/04 au 7/06/09 au musée de Gajac

N°10 : Décide de passer une convention avec M Bernard PLOSSU, fixant les conditions de mise à disposition de son oeuvre dans le cadre du Mai de la photo, du 30/04 au 7/06/09 au musée de Gajac

N°11 : Décide de fixer le prix de vente d'un livre d'art édité par Actes du sud à l'occasion de l'exposition Imaginaires des ruines du 30/01 au 19/04/09

N°13 : Décide de modifier les tarifs des centres de loisirs et accueil périscolaire

N°14 : Décide de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction d'une salle de tir à air comprimé à l'atelier d'architecture H2R

N°15 : Décide de passer une convention de mise à disposition de personnel pour des missions ponctuelles de courte durée, entre la commune et l'Association Intermédiaire du Pays du Haut Agenais (AIPHA)

N°16 : Décide de passer une convention de formation au profit d'un adjoint territorial d'animation les 26-27-28/01/09, dispensée par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (A.N.A.C.E.J.)

N°17 : Décide de passer une convention de formation au profit des agents de la Police municipale, du 24 au 26/03/09, dispensée par la société LOGITUD SOLUTIONS, spécialisée dans l'utilisation des logiciels de gestion des chiens dangereux et de gestion des cartes de stationnement

N°18 : Décide de passer une convention de formation au profit des agents de la Bibliothèque les 5 et 6/02/09, dispensée par l'association Pour Mieux Lire, afin de participer à la formation continue relative à la lutte contre l'illétrisme

N°19 : Décide de passer une convention de formation au profit des agents de la Police municipale, du 5/01 au 21/12/09, dispensée par M. Thierry BERLE, formateur de jujitsu et de self défense

N°20 : Décide de passer une convention de formation au profit des agents de la Police municipale, du 5/01 au 21/12/09, dispensée par M. Christophe DASTIX, formateur aux techniques de police et de self défense

N°21 : Décide de signer une convention de mise à disposition d'une salle de la maison Luflade pour une délégation de Parents d'Elèves FCPE, tous les lundis, à compter du 20/10/08

N°22 : Décide de signer une convention de mise à disposition d'une adresse postale à la Maison de la Vie Associative - Espace François Mitterrand - au profit de l'association « Les Chercheurs d'Art », à compter du 2/03/09

N°23 : Décide de signer une convention de mise à disposition d'un bureau de l'espace des permanences à la Maison de la Vie Associative - Espace François Mitterrand - au profit de l'association « France Alzheimer 47 », à compter du 10/03/09

N°24 : Décide de passer une convention de formation « dématérialisation des procédures d'achat » au profit des agents de la Direction des Finances, du Patrimoine et de l'Informatique, le 12/02/09, dispensée par M. Thierry SOULA de la Société d'Actions Simplifiée (SAS) EDISYS

N°25 : Décide de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Maison du Directeur, site des Haras, jusqu'au 27/12/09

N°27 BUDGET PRIMITIF 2009 VILLE EAU, ASSAINISSEMENT ET ZONES INDUSTRIELLES

Objet :

VU l'annexe explicative du Budget Primitif 2009,

VU le Budget Primitif 2009 ville et, notamment, les montants arrêtés pour chaque chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2009
CHAPITRES	DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 724 458,16	6 728 064,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 483 052,89	16 412 588,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 500,00	1 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 316 735,60	3 417 025,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 486 100,00	1 344 684,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	378 500,00	185 022,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 412 734,65	28 088 883,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 384 313,42	1 595 244,31
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	1 003 622,38	951 607,18
	TOTAL DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	2 387 935,80	2 546 851,49
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	30 800 670,45	30 635 734,49
CHAPITRES	RECETTES		
013	ATTENUATION DE CHARGES	208 200,00	93 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	820 949,00	919 868,00
73	IMPOTS ET TAXES	20 556 335,00	21 355 483,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, ET PARTICIPATIONS	7 510 689,00	7 431 768,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	370 680,48	334 768,00
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	244 517,00	95 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 711 370,48	30 129 887,00
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	767 056,71	300 000,00
'043	OPERATION D'ORDRE A L'INT DE LA SECTION		
	TOTAL RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	767 056,71	300 000,00
'002	RESULTAT REPORTE	322 243,26	205 847,49
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	30 800 670,45	30 635 734,49
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE			
SECTION D'INVESTISSEMENT		RESTES A REALISER	PROPOSITIONS BP2009
CHAPITRES	DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	199 336,80	128 450,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	436 500,00	935 080,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	933 235,98	1 695 350,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 170 714,94	1 520 459,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		2 189 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 766 787,72	6 468 339,00

'040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		300 000,00
'041	OPERATIONS PATRIMONIALES		200 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		500 000,00
'001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 766 787,72	6 968 339,00
CHAPITRES	RECETTES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	343 469,00	974 719,00
16	EMPRUNTS ET DETTES		2 111 768,51
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES		1 060 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		1 942 915,13
'024	PRODUITS DES CESSIONS		75 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	343 469,00	7 759 046,95
'021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 595 244,31
'040	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERTS ENTRE SECT		951 607,18
'041	OPERATIONS PATRIMONIALES		200 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 746 851,49
'001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		481 003,59
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	343 469,00	9 391 657,72

Vu le Budget Primitif 2009 ASSAINISSEMENT et, notamment, les montants arrêtés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2009
CHAPITRES	DEPENSES		
66	CHARGES FINANCIERES	5 593,61	4 396,11
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	5 593,61	4 396,11
CHAPITRES	RECETTES		
70	PRODUIT D'EXPLOITATION	2 900,00	1 509,00
'001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	2 693,61	2 887,11
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	5 593,61	4 396,11

SECTION D'INVESTISSEMENT		BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2009
CHAPITRES	DEPENSES		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (sauf 16882)	16 300,00	17 630,00
'001	DEFICIT REPORTE	405,00	
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	16 705,00	17 630,00
CHAPITRES	RECETTES		
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILES	16 300,00	17 630,00
1068	AFFECTATION DU RESULTAT	405,00	
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	16 705,00	17 630,00

VU le Budget Primitif 2009 ZONES INDUSTRIELLES et, notamment, les montants arrêtés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2009

CHAPITRES	DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 000,00	56 996,77
66	CHARGES FINANCIERES	44 779,00	34 990,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 305,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	242 816,68	352 215,47
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	443 900,68	444 202,24
CHAPITRES	RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	280 000,00	52 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	52 000,00	236 000,00
'002	RESULTAT REPORTE	111 900,68	155 702,24
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	443 900,68	444 202,24

SECTION D'INVESTISSEMENT			
VUE D'ENSEMBLE			
SECTION D'INVESTISSEMENT		BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2009
CHAPITRES	DEPENSES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	131 339,68	160 215,47
10	DOTATIONS	11 077,00	
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (sauf 16882)	182 400,00	192 000,00
001	DEFICIT REPORTE	157 309,48	109 149,30
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	482 126,16	461 364,77
CHAPITRES	RECETTES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	157 309,48	109 149,30
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		
'024	PRODUITS DES CESSIONS	82 000,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	242 816,68	352 215,47
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	482 126,16	461 364,77

VU le Budget Primitif 2009 EAU et, notamment, les montants arrêtés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2009
CHAPITRES	DEPENSES		
67	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	229 897,46	215 868,00
66	CHARGES FINANCIERES	454,00	132,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 020,00	44 000,00
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	270 371,46	260 000,00
CHAPITRES	RECETTES		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	265 000,00	260 000,00
'002	RESULTAT REPORTE	5 371,46	
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	270 371,46	260 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2009
CHAPITRES	DEPENSES		
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	40 020,00	4 000,00
21	IMMOBILISATIONS		303 358,00
'001	RESULTAT REPORTE	210 858,13	40 018,75
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	250 878,13	347 376,75
CHAPITRES	RECETTES		
'021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 020,00	44 000,00
106	RESERVES	210 858,13	83 178,75
13	SUBVENTIONS		220 198,00
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	250 878,13	347 376,75

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 28 - Contre : -Abstentions :7

Décide,

Article 1 : d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif Ville, Eau, Assainissement et Zones Industrielles de l'exercice 2009

Article 2 : d'adopter les annexes du budget primitif 2009 Ville, Eau, Assainissement et Zones Industrielles et notamment, la liste des subventions 2009 aux associations

N°28 Objet : TAUX D'IMPOSITION 2009

Considérant les besoins du B.P. 2009, il est proposé d'obtenir le produit fiscal à un montant de 14 609 000 euros, soit l'équivalent d'une hausse proportionnelle des taux de 2,5%.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 28 - Contre : 7 -Abstentions :

Décide,

ARTICLE UNIQUE : d'approuver les taux d'imposition communaux comme suit :

Taxe d'habitation : 17,90 %

Taxe sur le foncier bâti : 38,49 %

Taxe sur le foncier non bâti : 128,72 %

N°29 Objet : ADMISSION EN NON VALEUR N° 1

VU les titres concernés :

- **Année 2005** : titres 871, 1345, 1920, 2499.
- **Année 2006** : titres153, 1510,1552, 1588, 1604, 1612, 1996, 2021, 2027, 2089, 2133, 2186, 419, 465, 484, 581, 919, 2254, 2284, 2293, 2431, 969, 1015, 1047, 1057, 1073, 1454, 1495.
- **Année 2007** : titres 623, 71, 133, 142, 210, 214, 2487, 2523, 2534, 273, 318, 321, 343, 404, 417, 428, 487, 550, 638, 2547, 2555, 2556, 2579, 2590, 2596, 2601, 2604, 2678, 2684, 2707, 2720, 2724, 2795, 2979, 1100, 1186, 1218, 1238, 1506, 1571, 1605, 1611, 1612, 1627, 1633, 1637, 1642, 1659, 1664, 1308, 1314, 1423, 1448, 2039, 2151, 2203, 2224, 2237, 2246, 2293, 2444, 2450, 2452, 2454, 1726, 1736, 1746, 1752, 1770, 1953, 1973, 1673, 1674, 1702, 2311, 2321, 2327, 2331, 2332, 2348, 2363, 2366, 2372, 2377, 2398, 2438, 731, 845, 1034, 1061.
- **Année 2008** : titres 914, 1520, 2151, 283, 293, 308, 2182, 2487, 520, 709, 1397.
-

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'autoriser le Maire à admettre en non valeur les titres précités pour un montant total de 3 034,50 €

Article 2 : de dire que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65

**N°30 Objet : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES (COS) –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Considérant que cette convention est obligatoire pour permettre le versement des subventions.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'approuver ce projet de convention cadre à intervenir entre la ville et le comité des oeuvres sociales

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi qu'à verser la subvention annuelle de 123 647 €.

**N°31 Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU
DOMAINE PUBLIC AU MARCHE GARE**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'autoriser le maire à lancer la procédure publique de déclassement d'une partie de domaine public située sur le devant de la parcelle cadastrée DS 111 au marché gare,

Article 2 : d'autoriser le maire à signer toutes pièces nécessaires à cette procédure.

**N°32 Objet : DÉVIATION SUD-OUEST DE VILLENEUVE-SUR-LOT
CONVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DES FRAIS DE RELOGEMENT DES RÉSIDENTS DE LA
CITÉ RIEUS ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL**

VU le code général des Collectivités Territoriales

VU les articles 4 et 5 du protocole de partenariat du 21 décembre 2007 qui prévoient la prise en charge par le Département et la Commune, chacun pour ce qui les concerne, des frais de déménagement des résidents, de murage et de sécurisation des logements libérés ainsi que de la démolition des immeubles libérés de la cité Rieus dans le cadre de la réalisation de la rocade sud ouest.

Considérant que dans un souci de facilitation des procédures, notamment vis-à-vis des résidents, il est proposé que la Commune se porte maître d'ouvrage des prestations de déménagement des résidents ainsi que de murage et de sécurisation des logements libérés et que le Département se porte maître d'ouvrage de la démolition des immeubles libérés. Chaque partie remboursant à l'autre la quote-part qui lui incombe.

Considérant que la convention ci annexée a pour objet de définir les modalités de calcul et de remboursement de la quote-part revenant au Département et à la Commune pour les frais de déménagement des résidents, de murage et de sécurisation des logements libérés ainsi que de démolition des immeubles libérés.

Considérant ainsi que le montant prévisionnel global des frais de relogement des résidents et de démolition de la Cité Rieus est estimé à 226 600,00 € dont 112 800 € à la charge du Département et 113 800 € à la charge de la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'approuver la convention annexée, entre le Conseil général et la commune de Villeneuve-sur-Lot, concernant la mise en œuvre du protocole du 21 décembre 2007 relatif au traitement de la cité Rieus,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention

N°33 Objet : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES VILLENEUVOISES PERCEVANT PLUS DE 23 000 € DE SUBVENTION ANNUELLE.

Considérant que cette convention est obligatoire pour permettre le versement par la trésorerie principale des dites subventions.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'approuver les projets de convention cadre à intervenir entre la ville et les associations sportives villeneuvoises percevant plus de 23 000 euros de subvention annuelle, à savoir :
Villeneuve Rugby League, Ping Pong Club Villeneuvois, Foot Ball Club Villeneuvois et Villeneuve Jumping.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

N°34 Objet : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC À L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION DE LA PERSONNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Considérant qu'il existe entre la commune de Villeneuve-sur-Lot et l'ASPP, depuis 2003, un partenariat formalisé dans le cadre d'une convention annuelle,

Considérant que celle-ci prévoit l'attribution d'une aide financière municipale correspondant à une part du coût salarial que représente le renforcement de l'équipe par un équivalent temps plein,

Considérant que cette convention prévoit aussi en contrepartie de la part de l'association, l'engagement de poursuivre et de renforcer les actions engagées à Villeneuve par l'équipe de prévention spécialisée,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat avec l'Association de Sauvegarde et de Promotion de la Personne, dont le siège social est situé 2 rue Macayran 47 550 Boé,

Article 2 : d'allouer une subvention de fonctionnement de 24 000 € à l'Association de Sauvegarde et de Prévention de la Personne

Article 3 : de prélever cette somme sur le budget communal.

N°35 Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "ACTIVIE SAINT-CYR AMITIÉS"

Considérant que cette association souhaite faire l'acquisition d'un « handibus » afin de faciliter le déplacement de ces personnes âgées et de les faire ainsi participer beaucoup plus régulièrement à des activités extérieures, des sorties découvertes et à la vie locale en général,

Considérant que la Municipalité soutient cette initiative,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association "Saint-Cyr Amitiés", dont le siège social est situé à la Maison de la Vie Associative à Villeneuve-sur-Lot,

Article 2 : de prélever cette somme sur le budget communal.

N°36 Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "FRANCE BENEVOLAT – UN PASSEPORT POUR L'INTERGRATION ET LA FORMATION"

Considérant que cette association permet de faire le lien entre le bénévole qui souhaite s'orienter vers les missions les mieux adaptées à son profil et à ses aspirations, et les associations qui sont à la recherche de bénévoles,

Considérant que cette association a créé le « Passeport Bénévole » destiné à faire la passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle,

Considérant que ce passeport permet de consigner les missions réalisées par le bénévole au sein d'une ou plusieurs associations afin d'assurer la transition d'un bénévolat amateur vers un bénévolat qualifiant,

Considérant que ce passeport est utile au bénévole qui souhaite valoriser ses expériences à des fins professionnelles :

bilan de compétences, réorientation professionnelle et recherche d'emploi,

Considérant que l'association souhaite donc procéder à l'achat de 200 passeports afin d'en donner le bénéfice aux bénévoles villeneuvois,

Considérant que la Municipalité soutient cette initiative,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association "France Bénévolat - Un passeport pour l'intégration et la formation" dont le siège social est situé 6 rue Alfred de Musset 47 300 Villeneuve-sur-Lot,

Article 2 : de prélever cette somme sur le budget communal.

N°37 Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "JEUNESSE OUVRIERE DU 47 "

Considérant que cette association a pour objectif de répondre aux problématiques propres à la jeunesse par la formation, l'éveil, le dialogue, l'implication, l'engagement, la responsabilisation et le développement de projets,

Considérant que cette association souhaite faire participer une dizaine de jeunes au rassemblement intitulé « La jeunesse ça se cultive », qui aura lieu le 2 mai 2009 au Parc départemental de la Courneuve (93)

Considérant que ce rassemblement est le point d'orgue d'une campagne nationale d'actions menée pour permettre l'accès aux loisirs et à la culture aux jeunes issus des milieux populaires,

Considérant que l'association souhaite participer à ce rassemblement pour sortir ces jeunes de l'isolement grâce à des activités enrichissantes,

Considérant que la municipalité soutient cette initiative,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association "Jeunesse Ouvrière du 47",

Article 2 : de prélever cette somme sur le budget communal.

N°38 Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "LE SOUVENIR FRANÇAIS"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention formulée le 15 décembre 2008 par Monsieur Georges Castaing, Président de l'association "Le Souvenir Français",

Considérant que cette association a pour but d'assurer la pérennité des traditions et des valeurs militaires et patriotiques,

Considérant que le drapeau de l'association, après de nombreuses années d'utilisation lors des cérémonies officielles et divers congrès, n'est plus en état de représenter dignement le Souvenir Français,

Considérant que l'association souhaite donc procéder à l'achat d'un nouveau drapeau,

Considérant que la Municipalité soutient cette initiative,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association "Le Souvenir Français" dont le siège social est situé au lieu dit « Bourdette » 47 340 Saint-Antoine de Ficalba,

Article 2 : de prélever cette somme sur le budget communal.

N°39 Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "RESEAU IDÉAL"

Considérant que cette association a pour objet principal de promouvoir l'échange de savoir-faire dans les pratiques des Collectivités Territoriales, des personnes morales de droit public ou de droit privé et de leurs partenaires, afin de favoriser l'exercice optimal de leurs compétences,

Considérant que le Réseau IDÉAL souhaite innover en 2009 en organisant dans notre ville, les 4 et 5 novembre prochains, les premières Assises Nationales de l'Écomobilité,

Considérant que ces assises se dérouleront au Parc des expositions, sur deux jours, au cours desquels différents forums et conférences ainsi que l'installation d'un mini-salon professionnel seront proposés aux visiteurs,

Considérant qu'à cette occasion, Réseau IDÉAL souhaite également lancer un réseau d'acteurs professionnels sur le thème « les nouveaux modes de transports et déplacements doux dans les villes moyennes»,

Considérant que pour la première édition, l'association prévoit d'atteindre l'objectif de 300 congressistes et d'une quinzaine d'exposants; la logistique (restauration, hôtels,...) étant assurée par ACTOUR 47,

Considérant que le budget prévisionnel de cette opération s'établit à 115 000 € TTC, avec un plan prévisionnel de financement prévoyant une participation des collectivités locales à hauteur de 50 000 € selon la répartition suivante :

-Leader (pays vallée du lot) :	5 000 €
-Mairie de Villeneuve-sur-Lot :	7 500 €
-CCV :	7 500 €
-Conseil général :	15 000 €
-Conseil Régional :	15 000 €

Considérant que la Municipalité soutient fortement cette initiative,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle de 7 500 € à l'association "Réseau Idéal"

Article 2 : de prélever cette somme sur le budget communal.

N°40 **Objet** : ETUDE DE SIMULATION DE LA PROPAGATION D'UNE NAPPE POLLUANTE SUR LE LOT -

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'accepter la prise en charge de la quote part communale de 10 000 € HT par le centre d'exploitation Lot-et-Garonne de VEOLIA, dans le cadre de l'étude de simulation de la propagation d'une nappe polluante sur le Lot.

Article 2 : d'inscrire la recette correspondante au Budget Primitif 2009.

N°41 Objet : RD 911 – DEVIATION DE VILLENEUVE SUR LOT – DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :
Décide,

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général, fixant les modalités techniques et financières de l'opération de déplacement du réseau d'alimentation en eau potable situé sur les propriétés privées riveraines de la déviation de la route départementale (RD 911). Les travaux correspondants sont à réaliser par la Commune, propriétaire du réseau. Le coût est estimé à 179 193,29 € HT , et le Département participe à la hauteur de la dépense hors taxes engagée par la commune.

Article 2 : d'inscrire la recette et la dépense correspondantes au Budget Primitif 2009.

N°42 Objet : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES ET DEVANTURES COMMERCIALES ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « ENSEIGNE »

Considérant que le projet de règlement ci-annexé prévoit d'attribuer des subventions pour les travaux visant à la rénovation ou à l'installation des devantures commerciales dans le périmètre de l'O.P.A.H – RU,

Considérant qu'un régime coercitif sera mis en place pour mettre en demeure les établissements qui ont des enseignes non conformes de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et que des aides seront donc attribuées pour leur mise en conformité,

Considérant que le projet de règlement d'attribution des subventions prévoit d'accorder une aide supplémentaire pour les travaux visant à améliorer l'accessibilité des établissements pour les personnes à mobilité réduite,

Considérant qu'un architecte assurera le conseil en architecture auprès des pétitionnaires afin d'assurer un ravalement de qualité,

Considérant qu'une commission enseigne sera chargée d'attribuer les subventions, d'accorder d'éventuelles dérogations et de décider des éventuelles procédures contentieuses à mettre en place,

Considérant que l'Architecte des Bâtiments de France, compétent dans le secteur de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P) et le président de l'Union des Commerçants et Artisans Villeneuvois (U.C.A.V), participeront à cette commission,

Considérant que les décisions de cette commission seront prises à la majorité simple et que le quorum sera atteint lorsque cinq membres au moins de la commission seront présents,

Considérant qu'il convient de désigner les membres de cette commission « enseigne »,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :

Décide,

Article 1 : d'approuver le règlement d'attribution des subventions pour le changement ou l'installation d'enseignes ou devantures commerciales

Article 2 : de créer une commission « enseigne » chargée de l'instruction et de l'attribution des subventions

Article 3 : de désigner, outre le président de l'UCAV et l'Architecte des Bâtiments de France, les personnes suivantes à cette commission,

– Mmes et Mm. BEGHIN - BREMONT - CHAMBON - CAUBET - COUZINEAU - DUBOIS - LACOUE - PAGIN- REFOUVELET - HARMEL - GRANERI

N°43 Objet : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DES LOTISSEMENTS : « RAULI, CLOS DES PINS, DENUËL, RUE DU MARECHAL JUIN, RUE EDMOND MICHELET, RUE DU MARECHAL JOFFRE, RUE ANTONIN ARTAUD »

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :

Décide,

Article 1 : d'approuver le transfert d'office des équipements communs et de la voirie des lotissements : « Rauli, Clos des Pins, Denuël, Rue du Maréchal Juin, Rue Edmond Michelet, Rue du Maréchal Joffre, Rue Antonin Artaud » dans le domaine public communal hormis les parcelles LC n° 52, 58, 85, 53, situées dans le lotissement du « Clos des Pins » qui elles seront classées dans le domaine privé de la commune.

Article 2 : le transfert de propriété sera effectué moyennant la somme de 15 euros (quinze euros)

Article 3 : la présente délibération sera affichée à la mairie de Villeneuve sur Lot. Elle sera en outre publiée au fichier immobilier et insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4 : d'autoriser le Maire à recevoir l'acte administratif ou signer l'acte authentique.

Article 5 : d'autoriser Monsieur Cassany, Premier Adjoint au maire, ou son représentant, à signer éventuellement l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet.

Article 6 : la présente délibération vaut classement dans le domaine public et éteint tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés

Article 7 : de dire que la dépense relative à cette opération, acte, frais divers et autres seront prélevés sur le budget communal.

N°44 Objet : EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VILLENEUVOIS (CCV) A L'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :

Décide,

ARTICLE 1 : d'émettre un avis favorable, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le projet de transfert à la Communauté des Communes du Villeneuvois de la compétence « **instruction des documents d'urbanisme** », aujourd'hui exercée par les communes membres

ARTICLE 2 : de préciser que ce transfert ne concerne pas la délivrance des actes d'urbanisme qui restent sous l'autorité et le contrôle du Maire.

N°45 Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant que la commune fait régulièrement appel à du personnel occasionnel pour assurer des fonctions qui correspondent à des missions permanentes ; qu'il convient donc de créer les postes et emplois correspondants afin de permettre la résorption de l'emploi précaire dans la collectivité,

Il est ainsi nécessaire de créer :

- 7 postes dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe
- 2 postes dans le grade d'adjoint technique de 1ère classe
- 2 postes dans le grade d'adjoint administratif de 1ère classe

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :

Décide,

Article 1 : d'accepter la modification du tableau des emplois permanents telle qu'elle est exposée ci-après :

Emploi	Grade associé	Durée de travail	Nombre
DIRECTION DE LA JEUNESSE DES SPORTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DES LOISIRS			
Personnel polyvalent dans les écoles	Adjoint technique de 2ème classe	TC	3
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION			
Personnel de cantine	Adjoint technique de 2ème classe	TC	1
DIRECTION GENERALE DES SERVICES			
Agent video-surveillance	Adjoint technique de 2ème classe	TC	1
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES			
Secrétaire	Adjoint administratif de 1ère classe	TC	1
Agents propreté environnement	Adjoint technique de 2ème classe	TC	2
DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES RELATIONS PUBLIQUES			
Agent manifestation publique	Adjoint technique de 1ère classe	TC	1
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES			
Agent technicien machiniste théâtre	Adjoint technique de 1ère classe	TC	1
DIRECTION DE LA COMMUNICATION			
Secrétaire	Adjoint administratif de 1ère classe	TC	1

Article 2 : de rappeler que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget de l'exercice courant

N°46 Objet : DÉFINITIONS D'EMPLOIS DE CATÉGORIE A ET B

Considérant les besoins exprimés par les directions tel que suit :

I DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant que la loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a imposé de nouvelles obligations aux collectivités territoriales en matière de formation professionnelle tout au long de la vie et de formation statutaire obligatoire,

Considérant les décrets d'application de la loi précitée qui oblige la collectivité à mettre en oeuvre une organisation afin d'élaborer, de gérer, de suivre les obligations en matière de formation, à savoir le plan de formation, le règlement de formation, les parcours obligatoires de formation d'intégration, de prise de responsabilité et de professionnalisation, le droit individuel à formation, le livret de formation, et d'une manière générale tous les dispositifs de formation qui découlent en matière de formation professionnelle tout au long de la vie;

Considérant que pour remplir ces nouvelles missions, le service de la formation doit faire l'objet d'un renforcement par un emploi de gestionnaire en ressources humaines;

Considérant l'organisation de la direction des ressources humaines en différents pôles, dont le pôle de la gestion administrative du personnel dont il s'agit de coordonner l'activité : conseiller les services dans le domaine de la paie et de la gestion du personnel, veiller à la bonne gestion des actes et procédure de gestion,

Considérant la nécessité de disposer à la direction des ressources humaines d'un cadre administratif pour l'encadrement et l'animation du service de gestion administrative des ressources humaines ;

II DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

Considérant les missions du service population, en matière de gestion des fichiers électoraux, en matière d'organisation des scrutins, et en matière de recensement de la population,

Considérant la nature et l'importance des dites missions dont l'exercice nécessite la présence d'un cadre intermédiaire,

III DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Considérant les missions du service enseignement, en particulier en matière de gestion de personnel,

Considérant que les dites missions consistent en l'encadrement et à l'organisation du travail des équipes d'agents répartis sur 16 sites au total, 8 écoles élémentaires et 8 écoles maternelles;

Considérant que l'exercice de ces missions nécessite la présence d'un cadre intermédiaire de gestion (catégorie B),

IV DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES RELATIONS CITOYENNES

Considérant les missions attribuées à la maison des associations, en ce qui concerne notamment la gestion des salles municipales, et l'aide logistique déployée auprès du secteur associatif,

Considérant que la nature et l'importance de ces missions nécessite la présence d'un adjoint au responsable de la MVA (catégorie B),

Considérant par ailleurs les missions d'encadrement et d'expertise dévolue à la direction précitée,

Considérant que ces missions, par leur nature et leur importance nécessite la présence d'un cadre intermédiaire de gestion administrative (catégorie B);

V DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Considérant les missions attribuées au service événementiel de la ville, en matière d'animation de la ville,

Considérant que ces missions, par leur nature et leur importance, nécessite la présence d'un cadre intermédiaire opérationnel (catégorie B);

VI DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Considérant les missions attribuées au service de la bibliothèque, en matière notamment de développement de la lecture publique,

Considérant que ces missions nécessitent la présence d'un cadre de bibliothèque disposant des titres et qualifications requises;

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice :35 - Présents : 30 -Suffrages exprimés : 35 -Pour : 35 - Contre : -Abstentions :

Décide,

Article 1 : de définir et préciser certains emplois de catégorie A et B correspondant aux grades figurant en annexe budgétaire comme suit :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

un emploi de gestionnaire en ressources humaines affecté au service formation à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

un emploi de responsable du pôle gestion du personnel à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

un emploi de directeur adjoint des ressources humaines à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

un emploi de responsable administratif affecté au service population à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues;

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DES LOISIRS

un emploi de responsable administratif du personnel des écoles affecté au service enseignement à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues;

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES RELATIONS CITOYENNES

un emploi de responsable administratif affecté au service de la maison de la vie associative à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues;

un emploi de responsable administratif affecté à la direction de la vie associative et des relations citoyennes à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues;

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

un emploi de responsable administratif affecté au service manifestations publiques à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques affecté au service de la bibliothèque à temps complet à pourvoir par un agent relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

Article 2 : de dire que les rémunérations afférentes à ces emplois seront prélevés au chapitre 012 article 64131 fonction 021 et les charges sociales au chapitre et articles prévus à cet effet du budget en cours.

N°47 Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU VILLENEUVOIS.

L'article 61 de la loi du 26 janvier 1984 fait obligation d'informer l'assemblée délibérante de la décision de mettre à disposition un agent de la collectivité auprès d'une autre collectivité ou établissement public préalablement à la signature de la convention.

Le Maire informe le conseil de la mise à disposition à mi-temps de Madame Annie MATEOS, adjoint administratif de 1ère classe auprès du Syndicat intercommunal des transports scolaires du villeneuvois selon les modalités de la convention ci-jointe.

Le conseil municipal prend acte de cette information

Questions diverses

Débat portant sur le désenclavement ferroviaire et routier de Villeneuve-sur-Lot

J Cahuzac : *Vous avez pu voir que dans les questions diverses nous avons souhaité avoir un débat contradictoire et public sur le désenclavement du villeneuvois puisque il nous a semblé, il m'a semblé que discuter ou débattre par voie de presse interposée était certes intéressant mais que rien ne remplaçait la confrontation courtoise dans les règles du débat municipal et donc avant d'ouvrir ce débat et donc donner la parole à l'opposition, je voulais simplement aborder une autre question diverse qui est la suivante : des rumeurs courent la ville relatives à un agent municipal qui aurait*

commis de très graves indécadences ; je ne peux ni vous donner le nom ni vous indiquer le service où cela s'est produit faute de courir le risque d'entacher d'irrégularité la procédure disciplinaire que nous avons enclenchée étant entendu que par ailleurs la municipalité a également porté plainte. Mais je souhaitais porter cette information à la connaissance du conseil municipal, il me semble normal que les élus sachent ce qu'il en est, et le cas échéant ne s'inquiètent pas de rumeurs excessives, infondées, mal fondées, enfin bref, donc je vous dis tout ce que je peux vous dire pour ne pas entacher d'irrégularité les procédures que la municipalité a naturellement entamées et ce sans avoir hésité une seconde. J'ajoute que donner le nom ou le service serait également porter atteinte à la présomption d'innocence, la chose ne serait évidemment pas acceptable. Donc je remercie d'avance l'opposition d'accepter ces informations, je les sais incomplètes et je vous demande votre compréhension en vous demandant de ne pas avoir à les compléter encore une fois pour les raisons que je viens de vous indiquer. Voilà, merci. Oui je vous en prie..

Bon voilà nous avons maintenant ce débat enfin j'espère que nous pourrions l'avoir complètement sur le désenclavement du villeneuvois, j'avais cru comprendre que l'opposition et notamment Mme Graneri souhaitait s'exprimer sur le désenclavement du villeneuvois, qu'il s'agisse de la RN21 ou du rétablissement de la liaison ferroviaire, Mme Graneri si vous souhaitez la parole je vous la donne.

Mme Graneri : Je pense que beaucoup de membres de l'opposition pourraient s'exprimer aussi si vous en êtes d'accord au fur et à mesure. Là je vais d'abord résumer un petit peu la situation en disant que nous sommes extrêmement étonnés par cette annonce et ce projet. C'est vrai que nous y voyons beaucoup d'interrogations et nous y voyons d'énormes obstacles et de plus nous pensons qu'il y a d'autres priorités. Voilà, je vais résumer la situation dans ce sens là.

J Cahuzac : Je suppose que vous parlez du désenclavement ferroviaire et non pas routier , qui pour autant connaît des obstacles qui ne sont pas minces également, hein, c'est pas la seule caractéristique du désenclavement ferroviaire que de connaître des obstacles, d'accord. Bon si d'autres collègues souhaitent s'exprimer, je vous en prie, Mme Francou si vous souhaitez vous exprimer..

Mme Francou : Je vous remercie. Ce désenclavement ferroviaire, il serait envisagé pour qui et pour quoi ?

J Cahuzac : M Cassany..

M Cassany : Bien je vais commencer à répondre. En fait c'est un très vieux débat, un très vieux dossier dans le villeneuvois, qui avait donné lieu à la fin des années 90 à 2 études commandées par le Conseil régional d'Aquitaine, d'ailleurs par 2 majorités différentes. Valade et puis Rousset, qui concluent donc à la faisabilité du rétablissement de cette liaison entre Villeneuve et Penne pour pouvoir joindre Agen et aussi assurer la liaison vers le fumélois, avec 7 aller-retour entre Villeneuve et Agen de façon à avoir les correspondances avec notamment les TGV. Sur ces bases de ces études là la Région au début des années 2000 avait proposé d'engager un tour de table avec les collectivités locales en proposant d'investir 1/3 des investissements nécessaires, d'acheter le matériel roulant, et prendre en charge le déficit d'exploitation de la ligne. Parce que forcément il y aura un déficit d'exploitation de la ligne mais qui n'est pas propre d'ailleurs à cette ligne, qui est propre à toutes les lignes ferroviaires je dirais, de France et de Navarre, pour peu qu'il y en ait en Navarre. Bon, ça c'est un choix effectivement politique d'aménagement du territoire. Ce dossier à l'époque n'avait pas pu aboutir et je le regrette, à cause du Conseil général qui je crois, ne croyait pas à ce projet, et donc avait indiqué qu'il ne mettrait que 10 millions de francs et pas un centime de plus. Je crois que c'est dommage parce que c'est pénalisant pour le villeneuvois et pour l'économie locale et d'ailleurs je note que la précédente municipalité était favorable à ce projet, il y avait plusieurs déclarations publiques du prédécesseur de Jérôme Cahuzac allant en ce sens, parce que je crois que sur ces dossiers là, il faut se méfier de la politique politicienne. Je crois qu'il ne doit y avoir qu'un seul objectif, qu'un seul angle de vue c'est l'intérêt de notre bassin de vie, l'intérêt du villeneuvois et je suis intimement convaincu que Villeneuve et le villeneuvois, au cours des décennies passées a souffert et a été pénalisée du fait d'être la seule agglomération finalement de cette taille à ne pas être reliée au réseau ferroviaire national. C'est pénalisant et pour l'avenir, je crois que cela peut aussi être pénalisant car nous allons avoir à réfléchir, dans les années à venir, à différencier nos modes de déplacement. Il y a 1 an, le litre d'essence était à 1,50€ et cela devenait problématique pour beaucoup de gens pour pouvoir se déplacer car cela grevait lourdement leur budget. Dans certains pays, je pense notamment à l'Allemagne, je pense à la Belgique, et bien, des anciennes voies ferrées ont été réhabilitées parce qu'il faut diversifier nos modes de déplacement et favoriser des modes de déplacement collectifs. Il faut qu'on intègre dans cette perspective, qui est une perspective de développement durable que le rail c'est pas ringard, le rail est aussi probablement un mode de déplacement finalement d'avant garde.

Alors, où en est-on aujourd'hui ? La Région qui est l'autorité compétente en matière de transport ferroviaire a engagé ces derniers mois une réflexion pour aboutir à la définition d'un schéma régional des infra-structures de transports, ce qu'on appelle le SRIT et ce tronçon de Villeneuve-Penne, c'est pas le chantier du siècle non plus, c'est 7 kms de voie ferrée, a été inscrit dans le SRIT parce que la Région, et elle l'a montré par le passé, souhaite développer le rail, souhaite développer les transports ferroviaires, encore une fois, dans une perspective de développement durable. Il se trouve qu'au mois de juin dernier avec le président du Conseil Général, Pierre Camani, nous avons eu une réunion

avec Alain Rousset et où cette question a été évoquée : que comptez-vous faire concernant ce projet de rétablissement de la liaison ferroviaire entre Villeneuve et Penne ? En sachant que cela serait utile au désenclavement du villeneuvois et que cela serait aussi utile au bassin fumélois ? Et cela n'est pas un hasard si le conseil communautaire du fumélois et son président ont pris une délibération, une motion pour demander aussi le rétablissement de ce tronçon parce qu'ils ont bien compris eux aussi que c'était leur intérêt dans le cadre de déplacements à l'intérieur de la vallée du Lot. D'ailleurs j'ai précisé que lorsque nous avons commencé à travailler sur le SCOT du villeneuvois, l'Etat lui-même dans son porter-à-connaissance nous sollicite, nous indique que nous devrions comme élus, réfléchir à la mise en place de systèmes collectifs de transport sur l'est de l'agglomération villeneuvoise, donc en direction de Penne-Fumel. Pourquoi ? Parce qu'il y a aussi sur ce secteur-là des gens qui y habitent et qui viennent travailler sur Villeneuve/Lot. Donc pour en revenir à la position de la Région, elle a décidé de l'inscrire dans son schéma régional dans le cadre d'une politique plus générale et le président Alain Rousset est venu le 22 janvier dernier inaugurer la gare de Libos, c'était important qu'il vienne dans la vallée du Lot, qu'il vienne en villeneuvois et a indiqué que, effectivement, sur ce projet, ils étaient prêts à avancer. Son expression pour ceux qui étaient présents lors de l'inauguration, c'était « banco » pour le rétablissement de cette voie. Ça suppose maintenant effectivement qu'on affine les propositions et notamment qu'on affine les questions de coût et les partenariats possibles en sachant qu'il y a un élément nouveau par rapport à 2002 c'est que le Conseil Général n'est plus l'élément bloquant parce que le Conseil Général et vous imaginez pourquoi a bien conscience qu'il y a des efforts à faire dans différents domaines routier et ferroviaire pour faire évoluer cette situation, le problème de désenclavement du villeneuvois dont on parle à chaque élection et qui avance si peu vite. Donc des réunions vont avoir lieu prochainement d'ailleurs avant la fin du mois, pour avoir une estimation précise du coût de cette opération et de façon à voir comment les différentes collectivités qui sont concernées par ce projet pourraient y participer ou pourraient y contribuer, mais sur le fond de ce dossier, lorsque l'on fait le bilan, je dirais, entre les points positifs qu'on perçoit en terme de déplacement, de sécurité routière, en terme d'économie d'énergie ... et les points négatifs, c'est-à-dire, qu'est-ce que ça enlèverait à notre villeneuvois, je crois que la balance est fortement positive et donc c'est sur la base de ce raisonnement que des discussions vont avoir lieu pour essayer d'avancer sur ce genre d'équipement structurant qui, encore une fois, nous a pénalisés par le passé je le crois.

F Graneri : Effectivement il y a beaucoup de points à reprendre dans ce qu'a dit M Cassany. La première chose c'est que l'intérêt de Villeneuve et des villeneuvois prime c'est évident. Nous ne faisons pas de politique politicienne en parlant de ce débat-là. Le désenclavement de Villeneuve c'est essentiel et pour nous il passe surtout par la RN21. Essentiellement par cette voie là. Il est urgent de la terminer. Très urgent de la terminer. Il nous semble à côté du déficit programmé dont vous avez parlé, puisque vous le dites, de toute manière cela ne pourra pas être rentable, nous avons fait les calculs de toute manière, nous sommes d'accord, il nous semble qu'être à dix minutes d'une gare qu'on pourrait privilégier, comme celle de Penne, est déjà un atout. Tout a été fait, tout a été entretenu. Donc gardons effectivement notre gare, notre guichet c'est certain, puisque notre guichet SNCF nous rapporte de l'argent c'est évident, mais gardons la gare à 10 mn. 10Mn qu'est-ce que c'est ? Les gens prendront-ils le train à Villeneuve plutôt que prendre la voiture pour aller jusqu'à Penne ? Nous pourrions aussi imaginer quelques bus ?

P Cassany : Je pense qu'une gare dans l'agglomération villeneuvoise est un atout pour l'agglomération villeneuvoise. Naturellement sur les projets qui pourraient émerger il ne s'agit pas non plus d'imaginer la réinstallation sur l'ancienne gare, la parc François Mitterand est construit, en plus cela évite le coût d'un passage à niveau sur l'avenue d'Agen, donc c'est effectivement plutôt ce secteur, cette zone du marché gare, mais qui reste dans la ville, qui permet aussi de réorganiser le transport je dirais, multi modal, c'est-à-dire toutes les dessertes de bus, qui permet aussi d'avoir plus d'espace pour le stationnement, pour les gens qui auraient à utiliser le train. Non je crois que c'est fondamentalement un atout que de pouvoir disposer d'une gare.

Sur le déficit je l'ai dit et je le redis, c'est pas propre à cette ligne, c'est l'ensemble du réseau ferroviaire national qui est déficitaire et donc suppose une participation de la collectivité. Faut-il pour autant que l'on se mette à supprimer toutes les lignes de chemin de fer ? Je crois pas. Il y a un autre élément qu'il faut prendre aussi en compte, qu'il faut avoir en tête. On part là sur du long terme. Si tout va bien, on aura dans quelques années une gare LGV, une desserte LGV donc dans la vallée de la Garonne, dans le secteur d'Agen, ce qui nous placera à 2,5h de Paris, à 2,5h de Bilbao, à 1/2h de Toulouse ou Bordeaux. Quand je dis nous c'est Agen en fait, c'est pas nous. Je crois aussi qu'il y a intérêt à favoriser ces connections rail entre ces différents modes de transport. La fréquentation elle est déjà importante, aujourd'hui il y a les bus qui fonctionnent. Il y a 169000 passagers par an qui utilisent des bus. Les études qui avaient été faites encore une fois sous 2 majorités différentes, démontrent que naturellement s'il y a des moyens de transport, attention, modernes, des wagons comme ils sont livrés aujourd'hui, comme ceux qui fonctionnent maintenant à Libos, comme on a pu les voir, designs, confortables, réguliers, seront beaucoup plus pratiqués. Il faut aussi avoir en tête que, à terme, ces 2 agglomérations d'Agen et de Villeneuve vont être le seul pôle, c'est un bien grand mot, mais ensemble urbain entre Bordeaux et Toulouse, avec plus de 120000 habitants alors il faut aussi qu'on réfléchisse aux modes de transports qui pourront assurer la liaison entre ces 2 pôles où se concentre d'une certaine façon, la population du Lot-et-Garonne et c'est donc au-delà de la problématique du seul désenclavement du villeneuvois, une problématique d'aménagement du département dans son ensemble.

Soubiran : *Oui, je ne sais pas si je vais arriver à vous convaincre, mais je vais quand même vous citer des arguments qui plaident en faveur du rétablissement de cette voie ferrée. Effectivement vous l'avez dit, Patrick Cassany l'a dit aussi la réouverture de la voie ferrée participe au désenclavement du territoire, de notre bassin de vie. Le développement économique se crée grâce aux axes de circulation. Le train est un élément du développement économique. L'entreprise qui veut s'expatrier en province a besoin d'un accès ferroviaire de proximité pour ses employés, cadres au même titre qu'un environnement d'offres de soins, d'équipement, d'enseignement, d'une politique culturelle de qualité également. Il s'agit aussi de pérenniser, de renforcer la gare de Monsempron, renforcement aussi de la ligne Agen-Périgueux qui est d'ailleurs en progression de clientèle et en progression aussi d'offres de services. C'est aussi un lien social, un lien social sur le bassin de vie. L'emploi, la santé, l'égalité des chances des personnes handicapées, ce rétablissement favoriserait aussi bien évidemment ce lien social. On peut parler aussi pourquoi pas d'un renforcement de l'activité touristique de l'attractivité touristique. Le service public aussi pour des personnes retraitées ou des personnes sans voiture qui veulent s'établir sur Villeneuve/Lot. La sécurisation des déplacements des personnes qui travaillent sur Agen par rapport à la voiture. Combien de morts sur l'axe Villeneuve-Agen ? Quels sont les coûts sociaux de ces victimes de la route ? On a parlé de temps de trajet, l'optimisation aussi du temps consacré aux trajets bus, 50 mn aujourd'hui. On a dit qu'avec le train il y aurait 14 aller-retour par jour en 28 mn en passant par Penne. Il y a aussi l'impact environnemental, le train est un mode de transport plus respectueux pour l'environnement et générateur d'économies. Nous sommes d'accord sur ces points. Il y a aussi bien sûr le renforcement des transports collectifs à Agen et Villeneuve/Lot. Le déplacement des jeunes scolaires, des lycéens, des étudiants ou autres sur Agen et Fumel dans la mesure où la gare sera à proximité des 2 lycées à Villeneuve, déplacements des fumélois, bassin de vie du fumélois vers Villeneuve, développement des transports collectifs, qui est un transport vous en conviendrez égalitaire et écologique, qui participent à la lutte contre l'effet de serre, atténuent les accidents de la route et protège l'environnement, à ce titre, P Cassany l'a indiqué la communauté des communes du fumélois dont son président que vous connaissez bien est favorable à cette réouverture qui est a commission extra-municipale qui a été constituée et qui fonctionne, Patrick Cassany l'a dit également la précédente municipalité, donc le prédécesseur de Jérôme Cahuzac et ses collègues étaient favorables à la réouverture de cette voie ferrée, je vois que vous en prenez le contre-pieds.*

En terme de chiffre d'affaires il faut savoir que la gare de Villeneuve/Lot est la 3^e gare du 47 et la 10^e gare en Aquitaine avec un chiffre d'affaires en 2008 de 1641200 euros, en 2007 de 1401429 euros, soit une progression de 17,19%, de progression, en terme de chiffre d'affaires, ce qui est considérable. De plus la Région met à disposition un matériel moderne, convivial et attractif. Villeneuve, Patrick Cassany l'a indiqué sera à 3h de Paris lorsque le TGV arrivera à Agen. Vous parlez du coût, mais il s'agit d'un service public et on sait très bien que en moyenne 1/3 du coût du billet est payé par les voyageurs, 2/3 restants constituent un déficit d'exploitation qui en l'occurrence donc sera financé par la Région. Patrick Cassany l'a également indiqué 2 études de la Région, en 1995 sous l'autorité du président Valade et en 2000 sous l'autorité du président Rousset sur l'aspect économique qui ont conclu toutes les deux à la nécessité et à la faisabilité de la réouverture de cette ligne. Le réseau Interval aussi et le pôle multi modal d'échanges de transports sera favorisé Et pour conclure, le 13/11/2008 M Beffre, préfet du Lot-et-Garonne a présenté les conclusions suivantes d'une réunion qu'il avait organisée. Je le cite, je cite sa lettre « ce projet représente un enjeu important en matière d'aménagement du territoire dans un contexte national marqué par la conjonction d'un pétrole cher et la nécessité de relever le défi climatique, énergétique, et s'inscrit dans l'orientation gouvernementale visant à favoriser le développement du transport ferroviaire. Il permet de répondre à la nécessité de désenclaver le villeneuvois et le fumélois à la forte augmentation des déplacements en trajets Villeneuve/Lot qui ont conduit à un engorgement de la liaison routière et de promouvoir un mode durable de transports et de déplacements entre Agen et Villeneuve/Lot ». Donc aujourd'hui même, ce projet est inscrit au SCRIT pour une validation aujourd'hui même le 12/11/2009. Voilà les arguments que je voulais vous citer, je ne crois pas que vous pouvez contester un seul de ces arguments.

M Cahuzac : *Mme Harmel m'avait demandé la parole, ensuite M Tranchard, Mme Beghin, pardon Mme Francou d'abord, vous m'aviez demandé avant mais si vous voulez laisser votre place à Mme Harmel*

Mme Harmel : *.... inaudible... puisse prendre une décision, enfin c'est pas la population, c'est les élus qui prendront une décision, mais que ça soit fait en connaissance de cause. Donc il est nécessaire de se poser un ensemble de questions et je pense que c'était un peu l'idée d'aujourd'hui de commencer un débat et non pas, bien sûr vous pouvez nous dire tout ce que vous nous avez dit, on partage bien sûr cette idée-là, qui peut être contre ça, mais il est quand même nécessaire d'aller un petit peu plus loin que ces réflexions là dans la mesure où ça représente un investissement important et en effet après un déficit d'exploitation pendant... des années et des années....(inaudible)... oui en période de crise.*

M Tranchard : *Dans l'argumentaire que vous avez tenu, je pense que vous oubliez un élément. Quand vous dites que les gens vont prendre la voiture pendant 10 mn pour aller à Penne, je pense que vous oubliez tout le nord de l'agglomération du villeneuvois. Il faut calquer les déplacements sur l'agglomération comme sur l'emprise de l'hôpital. Les gens qui sont à Villeréal, à Castillonnès, veulent prendre le train et ils vont venir plus facilement à Villeneuve pour partir à Agen, être connectés, que se déplacer avec la voiture. Il est évident que les bassins doivent se développer et avoir un équilibre et il faut marcher sur 2 pieds. A l'heure actuelle on ne peut pas supporter qu'un bassin comme le*

villeneuvois qui est le 2^e bassin, la 2^e exception en France qui ne soit pas connectée au train. Le développement, tout votre argumentaire de la campagne municipale était fait sur le développement économique. Je n'arrive pas à intégrer comment un développement économique ne peut pas se faire avec un développement multi modal, le train plus, et la voiture. C'est incontournable la voiture, mais il ne faut pas rejeter tout de go un mode de déplacement alternatif qui rend des services de manière différente, mais qui est obligatoire sur un bassin de vie qui veut se développer, et ... (inaudible)... Mme Harmel j'ai lu ce que vous avez écrit dans le bulletin municipal on ne peut pas dire que c'était un enchantement et que vous étiez nettement favorables, alors, j'ai peut être mal lu ...

M Cahuzac : Excusez-moi, chacun son tour sinon ça n'est pas enregistré et c'est dommage... M Tranchard et lorsqu'il a fini, je vous donne la parole si vous la souhaitez, M Tranchard a la parole

M Tranchard : et d'autre part je pense véritablement qu'il est complètement.. c'est un doux rêve de croire que les énergies fossiles ne vont pas augmenter et que le développement de la voiture est une solution d'avenir, c'est un doux rêve. Il faut dès maintenant préparer les solutions alternatives et nous en tant qu'élus on a cette responsabilité là parce qu'on est allé devant les électeurs, de prévoir plus loin que 2 ou 3 ans mais de prévoir 10 – 15 ans, de prendre des responsabilités quand on est aux affaires et si on veut un développement de notre bassin de vie, il faut absolument prendre en compte ces éléments là et là on a une fenêtre de tir qui est véritablement favorable dans la mesure où on a des compétences partagées que représentent le Conseil Général et le Conseil Régional et tout le monde tire dans le même sens. Profitons-en, ça n'a pas été le cas par le passé et je peux dire que le Département sous la majorité de François-Poncet ou de Dieffenbacher a mis plus que des bâtons dans les roues, a mis une dynamite sur une voie ferrée.

Mme Beghin : Alors sans polémique aucune Mme Graneri vous oubliez un autre argument, une voiture, c'est que tout le monde n'a pas une voiture pour faire le trajet 10mn Villeneuve-Penne. Et en décembre se sont tenues les Assises de l'insertion à l'initiative du Conseil Général, pour préparer le futur plan départemental d'insertion et c'est vrai qu'il a été abordé par tous les groupes de travail l'inégalité territoriale, notamment dans le villeneuvois qui était un gros point noir sur divers thèmes , divers items comme vous le disiez tout à l'heure et notamment donc l'enclavement de Villeneuve. C'est vrai que pour trouver du boulot il faut pouvoir se déplacer. Actuellement on a le mauvais score à Villeneuve/Lot et on détient le pompon quand même du nombre de contrats d'insertion que nous avons et Mme Harmel le sait bien puisqu'elle siège avec moi à la Commission locale de validité et c'est vrai que c'est pas un hasard et que la problématique que nous rencontrons quand nous étudions ces dossiers, il y a un gros problème de la mobilité alors soit parce que les personnes ne sont pas titulaires du permis de conduire, quelles que soient les raisons ou parce qu'il s n'ont pas les moyens de s'acheter une voiture et c'est encore plus grave pour les femmes. Voilà donc j'affine un peu l'argumentaire d'Alain, alors il n'y a pas que chercher du travail, il y a aussi pouvoir avoir accès à des formations, Villeneuve n'offre pas toutes les formations possibles, il y en a sur Agen, il y en a ailleurs, il y a aussi le déplacement des personnes handicapées, des personnes âgées, nous vivons dans une ville où 1/3 de la population a plus de 60 ans, une population qui va continuer à vieillir, qui se déplacera de moins en moins et je crois qu'on est en train de mettre en place des modalités pour rendre beaucoup plus sévère la conduite des personnes âgées. Alors ça, désenclaver une ville et son territoire ça s'appelle l'égalité des chances.

Mme Francou : Alors pour répondre à M Tranchard, moi j'habite dans le nord de la commune justement et tant qu'à faire, moi je vais directement à Penne, je ne passe pas par Villeneuve, par ailleurs, je ne voudrais pas mettre mon exemple personnel en avant mais j'ai eu pendant plusieurs années la responsabilité de plusieurs associations et j'ai été amenée à aller à Paris très régulièrement. J'ai 3 enfants qui sont étudiants et lycéens un peu loin de Villeneuve et nous utilisons beaucoup le transport Villeneuve-Agen ou Penne-Agen, en fonction des horaires de chacun, des trains et des jours et j'aimerais savoir si parmi les conseillers qui sont dans l'assemblée, est-ce qu'il vous arrive d'utiliser le train Villeneuve-Agen pour aller prendre le TGV pour Paris, pour Toulouse ou pour Bordeaux et est-ce que vous revenez par ce moyen-là ? Par le bus pardon . Mais bien sûr qu'il y a, vous posez votre voiture à Villeneuve, soit à l'ancienne gare soit au parking qui est devant l'hôtel de ville, vous avez le bus qui est là, qui vous attend, qui vous met devant la gare d'Agen en 35 mn, vous prenez votre TGV, ça dépend des jours et des horaires... y'en a pas toutes les heures mais y'en a quand même plus de 10 aller-retour par jour...

M. Cahuzac : Je vous en prie Mme Francou a seule la parole... M Chambon pardon

M. Chambon : Je voudrais dire que j'ai milité avec quelques uns peut être dans cette assemblée pour changer la vie il y a peut être pas loin de 40 ans bientôt . Changer la vie c'était un projet politique et on voulait changer la vie dans le bon sens, pour améliorer la vie de nos concitoyens. En 2001 on a pu mettre notre projet en application et je crois qu'il y a eu des progrès considérables qui ont été faits dans la vie de certaines gens, en particulier dans le monde du travail.

Nous venons de parler ici du budget et nous avons évoqué les difficultés que nous avons eues à établir le budget, ceci à cause des problèmes financiers, économiques etc... ce que je veux dire c'est que je crois que les

contingences que nous rencontrons actuellement vont nous obliger à changer la vie et ça ne sera peut être pas forcément un choix. Il faudra s'habituer à consommer différemment, à consommer moins, à consommer moins d'eau par exemple, moins d'énergie et je pense que notre devoir d'élu c'est d'essayer d'anticiper sur ces difficultés qui apparaîtront je crois inéluctablement pour mettre en place les infrastructures qui permettront malgré les difficultés à assurer une qualité de vie pour nos concitoyens. Donc si j'ai été à une époque peut être un peu féroce, sceptique, actuellement je suis tout à fait favorable au rétablissement et à la mise en place, plutôt d'une gare qui puisse desservir Villeneuve et le villeneuvois. Alors quand Mme Graneri dit ça va coûter de l'argent, bien sûr que ça va coûter de l'argent mais je me souviens il y a aussi près d'une 40^e d'années, en 1977 exactement, il y a avait une municipalité qui avait un projet de modernisation de la ville et ce projet a été mis à l'eau parce que on lui reprochait d'être trop coûteux et j'observe que maintenant nous essayons de courir après ces projets, que ce soit la rocade, le parking central qu'il n'y a pas eu etc, etc... donc je pense qu'il faut réfléchir, nous sommes là pour discuter nous l'avons dit et ne pas passer à côté d'investissements qui seraient je crois très utiles, moi, à l'avenir pour la ville.

M Cahuzac : Alors il y a Mme Francou puis Mme Graneri

Mme Francou : Oui en fait c'était une question très précise, c'est peut être encore qu'un détail mais dans le cas où la liaison ferroviaire se ferait entre Villeneuve et Penne, la liaison en bus continuerait-elle d'exister entre Villeneuve et Agen ?

M. Cassany : Alors d'abord une remarque en général, j'ai bien noté les propos de Mme Harmel, « nous ne sommes pas contre le train » et je crois que c'est des propos importants de cette soirée parce que encore une fois c'est l'intérêt du villeneuvois que nous devons prendre en compte majorité et opposition et donc nous participons ensemble à ce débat qui est important sur du long terme parce que là on réfléchit effectivement à plusieurs dizaines d'années. Je crois qu'il y a aussi un constat à faire, je crois qu'aujourd'hui, d'ailleurs si on en discute ce soir c'est qu'il y a un élément qui s'est passé, c'est que le verrou politique a sauté et c'est le changement de majorité au Conseil Général qui ne bloque plus et qui est prêt à accompagner, le président Camani l'a indiqué, il est prêt à accompagner ce projet. Il y a néanmoins encore des points d'interrogation qui subsistent. Notamment en ce qui concerne le coût de l'investissement final. Je ne parle pas du déficit d'exploitation car encore une fois c'est le type même du faux problème. Toutes les lignes SNCF sont déficitaires et la Région a dans son propre budget pour financer la politique des transports de quoi prendre en charge les déficits pour permettre l'irrigation du territoire. Il y a un point d'interrogation c'est est-ce que oui ou non nous sommes obligés de supprimer tous les passages à niveau qui existent sur ce tronçon ? Jusqu'à peu de temps ça n'était pas l'hypothèse retenue dans les études réalisées. A la suite de l'accident ferroviaire d'Agen où à un passage à niveau il y a eu des morts, le Ministre Bussereau a pris une circulaire disant que les nouvelles lignes qui seraient créées, donc il y a d'autres lignes qui sont créées en France, soient faites sans passage à niveau, ils doivent devenir souterrain quoi. Ce qui a une conséquence majeure c'est-à-dire que ça augmente considérablement le coût de l'investissement. Maintenant le débat existe de savoir si c'est obligatoire ou non, compte tenu des niveaux de trafic etc... donc les discussions vont avoir lieu de façon d'abord à cerner le coût réel de l'investissement et de voir si cette charge est supportable par la Région tout d'abord puisque c'est la Région qui est chef de projet sur cette compétence là, par le Département et éventuellement par d'autres collectivités. Donc ça c'est le point majeur sur lequel il va falloir qu'on travaille je dirais dans les mois à venir. Mais, au préalable, encore une fois c'est important que nous ayons ce débat ce soir sur ce dossier-là, c'est de savoir si on est tous, en tant qu'élus villeneuvois ou élus du villeneuvois, bien d'accord sur le fait que nous aurions collectivement plus d'avantages, plus d'intérêts à avoir le rétablissement d'une ligne ferroviaire que rester dans la situation actuelle. Quant au dernier point que vous avez développé Mme Francou, je crois qu'il est très important, et je pense aux habitants de St-Antoine ou de la Croix Blanche qui, probablement et je l'espère, seront, pour la Croix Blanche, dans la même communauté que nous, il y a quelques passagers, alors par rapport aux 169000, un nombre assez petit, on me dit 30% mais bon c'est à vérifier, mais je crois que le problème de maintenir un système de transport pour ces communes du plateau vers Agen ou vers Villeneuve, sera extrêmement simple à régler par rapport à celui qui nous attend sur le rétablissement de la voie ferrée mais il faudra naturellement le prendre en compte parce qu'il répond à un besoin plus général qui n'a pas été traité par le Conseil Général qui pourtant est compétent dans ce domaine, des transports en commun à ce moment là par bus dans le département, parce que je tiens quand même à vous rappeler que le Lot-et-Garonne est le seul département où l'on a pas de schéma de transport collectif. le seul et c'est pour cela que nous avons lancé la définition d'un schéma de transport inter-urbain, donc qui concerne les bus à ce moment là, pour assurer la meilleure desserte possible entre les agglomérations de ce département. C'était pas fait.

M Cahuzac : Mme Graneri je vous en prie..

Mme Graneri : *C'est vrai qu'il y aurait beaucoup de choses à répondre mais transposons nous dans quelques années. La ville va s'étendre peut être vers Penne – St Sylvestre, et je le répète nous sommes à 10mn de Penne avec des infrastructures. Donc le train oui, cette ligne là existe il faut la développer, c'est évident. Donc nous sommes quasiment au même endroit. Combien de villes moyennes vont avoir leur gare à moins de 10 mn ? En fait c'est la question qu'il faut se poser. Autant dire qu'elle est chez nous quasiment cette gare. Voilà une question que je pose aujourd'hui. Dans quelques années ne seront nous pas dans la même agglomération ? Et effectivement du point de vue attractivité, ce que j'entends bien autour de moi, ce que je comprends très bien, un parisien saura t-il que le train arrive à Penne ou 7 kms plus loin à Villeneuve/Lot ?*

M Cahuzac : *Je me permets de prendre la parole à ce moment du débat d'abord pour noter comme l'a fait Patrick Cassany que finalement on s'était mépris et je m'en excuse par avance pour les collègues qui ont eu cette impression, mépris sur l'attitude de l'opposition. Avouez que nous avons quelques éléments objectifs pour nous méprendre, qu'il s'agisse de vos expressions écrites ou qu'il s'agisse de l'expression orale d'au moins un d'entre vous. Nous sommes obligés de constater que soit la plume a dépassé ce qu'est l'état d'esprit de l'opposition, soit celui qui s'est exprimé par sa parole, a également donné un point de vue qui ne semble pas être, sinon majoritaire, être partagé par tous les membres de l'opposition. Moi je me réjouis de constater que ce débat permet au moins de mettre en évidence une chose c'est qu'il peut y avoir des interrogations, il peut y avoir des incrédules, mais il n'y a pas une opposition à priori. De cela je m'en réjouis. Je m'en réjouis car c'est finalement cohérent, on a cité le cas tout à l'heure de votre ami Jean-Louis Costes qui y est largement favorable, sans hésiter une seconde, comme tous ses collègues du fumélois et de la vallée de la Lémance, ils sont tous largement favorables au rétablissement de cette liaison ferroviaire. Comme d'ailleurs était favorable Patrick Cassany et y a fait référence, Alain Soubiran également, Michel Gonelle, qui avait écrit au président du Conseil Général de l'époque, c'était dans l'intermède, pendant la régence assurée par Jean-Louis Brunet, qui avait expliqué que, seule ville de plus de 20 000 habitants à ne pas être desservie par le réseau ferroviaire, Villeneuve/Lot bénéficierait alors, il parle du rétablissement, d'un outil essentiel à son développement. Ce que je veux dire c'est qu'il n'y a pas eu de maire de cette ville qui n'ait été favorable au rétablissement de cette liaison ferroviaire entre Villeneuve et Agen et il y a peu de responsables aujourd'hui dans le département, en fonction naturellement, uniquement des exécutifs ayant à faire des choix qui seront mis en oeuvre, il n'y a pas à ma connaissance de responsable qui aujourd'hui y soit hostile, en tout cas dans notre arrondissement. Je le dis simplement parce qu'on a naturellement le droit de changer d'avis, seuls les imbéciles encore une fois ne changent jamais d'avis, mais il faut bien voir ce que serait l'évolution d'une partie du conseil municipal si ces inquiétudes ou incertitudes ou incrédules se transformaient en opposition, ce n'était pas le cas jusqu'alors et c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité qu'il y ait ce débat afin que les choses se clarifient car je crois que la population a le droit de savoir qui pense et qui veut quoi, nous étions légitimes à penser que l'opposition y était hostile, tant par ses écrits que par l'expression de l'un d'entre vous, je constate que la chose est plus nuancée et pour ma part je m'en réjouis. L'incrédulité, oui il faut lutter contre une forme d'incrédulité. Mais ça c'est le cas de tout responsable politique lorsqu'un projet un peu d'envergure doit être présenté, vous savez, vous avez cité Daubresse, permettez-moi de citer Juppé lorsqu'il décide de rétablir le tram à Bordeaux, une majorité nette de bordelais y est hostile, pendant les travaux une majorité encore plus nette le voue aux gémonies et maintenant que le tram fonctionne, une immense majorité félicite son maire d'avoir mis en place ce mode de transport. Et donc être un responsable politique c'est aussi quand même essayer d'anticiper ce que sont les situations. Vous tentez de le faire Mme Graneri en indiquant que dans l'hypothèse où les bassins de vie de Penne et Villeneuve confluent, une gare à Villeneuve donc le rétablissement de cette voie ferrée serait alors sans intérêt. Je trouve le raisonnement à la fois audacieux et curieux. D'abord il est audacieux parce que d'abord, la tendance d'extension de la commune n'est pas vers Penne. Nous avons, alors vous n'apparteniez pas encore à cette assemblée donc vous avez toutes les excuses pour l'ignorer, mais le plan local d'urbanisme ne le prévoit rigoureusement en rien, tout au contraire. Tout au contraire, n'est-ce pas ? Je vous rappelle que si la ville devait s'étendre vers Penne, il faudrait passer, sinon sur le corps de certains de ceux qui y habitent, en tout cas sur des coteaux dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut les préserver absolument. Il y a des réserves naturelles, je ne suis même pas certain qu'un responsable le souhaitant à Villeneuve il puisse légalement avoir le droit de le faire. Deuxièmement je n'ai pas non plus le sentiment que la commune de Penne avait décidé de s'étendre vers le villeneuvois, c'est plutôt vers la vallée du Boudouyssou que cette extension est en train de se faire. Donc votre raisonnement est quand même audacieux. Et puis il est quand même aussi étrange de considérer que à supposer que les 2 communautés confluent, il est quand même étrange de considérer qu'à ce moment là une seule gare suffit. Enfin puis-je me permettre de vous rappeler que dans les grandes agglomérations qui disposent de moyens de transports collectifs, c'est pas parce que il y a une gare dans un endroit que l'on estime inutile le fait qu'il y en ait une autre dans un autre. Parce que avec ce raisonnement là, comme il n'est pas non plus improbable que dans quelques dizaines d'années, les bassins de vie villeneuvois et agenais confluent, c'est d'ailleurs une perspective que les maires de ces deux communes envisagent dans un délai probablement plus proche qu'on imagine habituellement. Avec votre raisonnement il faut vraiment tout arrêter parce qu'une fois que ces deux communautés auraient conflué, Villeneuve n'a plus besoin d'aucune infrastructure puisqu' Agen les a. Alors vous voyez que votre raisonnement il est audacieux en ce qu'il méconnaît quand même un certain nombre de réalités de terrain et il est étrange en ce qu'il suggère que quand une communauté s'est créée par la confluence de deux autres, dès lors qu'il y*

a des équipements dans l'une l'autre ne doit pas en avoir. Là je ne vous suis pas, je vous le dis franchement, parce que par extrapolation il faut vraiment espérer que les bassins de vie qui confluent ne soient pas trop étendus dans leur diamètre. Qu'il s'agisse du plus petit ou du plus grand parce que à ce moment là, celui qui habite à l'autre bout peut se demander pour le coup s'il paie des impôts pour quelque chose tant il bénéficie peu de services publics dont il a pourtant le droit comme les autres de bénéficier. Donc sur le plan politique moi je me réjouis de voir qu'il n'y a pas d'opposition à priori, sur le plan technique, je crois, permettez-moi de vous le dire ma chère collègue il y a quand même deux ou trois petites choses qu'il faudrait vérifier, puis, puisque vous avez fait part de votre foi lors du dernier conseil municipal dans le plan de relance, permettez-moi de vous dire que rénover une voie ferrée ça fait clairement partie d'une politique d'investissement qui procède à une politique de relance qui lutte contre la crise. Donc il ne faudrait pas que vous soyez favorables à la politique de relance par l'investissement qui consiste à rénover des voies ferrées à Haasbruch ou à Strasbourg et que vous y soyez hostiles parce que c'est à Villeneuve. Après tout, vous m'accorderez que Villeneuve a aussi droit à un plan de relance. Après tout nous ne sommes pas moins français que les habitants des communes tout à fait honorables que je viens de citer. Et donc je vous mets en garde contre l'enthousiasme qui est le vôtre quant aux conséquences sur le plan de relance et le doute qui semble être le vôtre dès lors que ce plan de relance doit s'appliquer à votre commune. Il faut quand même soit douter de l'ensemble, soit être enthousiaste à chaque fois. Enfin, dernière remarque la position du Conseil Général en la matière est essentielle et d'ailleurs je vais me permettre dans ce conseil municipal de faire amende honorable me concernant. La municipalité venait d'être élue par les villeneuvois en 2001 que cette question du rétablissement de la voie ferrée s'est déjà posée puisque dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, l'Etat donnait son accord pour en financer une partie, la Région en était d'accord, il fallait simplement l'accord du Conseil général de Lot et Garonne. Il n'a accepté de ne consacrer que 10 M de francs à l'époque au rétablissement de cette voie ferrée quand, je crois dans la même semaine et par le biais d'un seul vote en commission permanente il consacrait 5 ou 6 fois plus comme avenant pour un coût supplémentaire de l'écluse de Villeneuve. Dans la même semaine n'est-ce pas. Il manquait 5 M de francs pour que le tour de table financier soit bloqué et finalement celui qui était votre prédécesseur dans l'opposition, Michel Gonelle, puisque c'était lui la tête de liste de l'opposition, enfin une des têtes d'opposition puisqu'il y avait également Jean-Luc Barré qui siégeait mais qui ne s'était pas présenté sur la même liste, peut être certains s'en souviennent-ils, Michel Gonelle m'a interpellé pour me dire et je crois qu'il avait raison « saisissez cette chance et acceptez que la ville et la CCV y contribuent » et pour ma part avec bien sûr l'accord des collègues j'ai refusé car j'estimais que par principe, demander à une collectivité de se substituer à l'Etat dans un effort d'aménagement du territoire qui relève clairement de la solidarité nationale était une chose inacceptable. Je pense que j'ai eu tort, je pense que j'ai eu tort car si nous avions accepté ce débat là sur le rétablissement de la voie ferrée, nous ne l'aurions plus car elle aurait été rétablie et je pense que votre prédécesseur à la tête de l'opposition avait raison à l'époque de faire preuve de son enthousiasme en la matière, au demeurant c'était parfaitement cohérent avec ce qu'il avait toujours prôné en ayant toujours été suivi par ses collègues de la majorité de l'époque, ce qu'il avait toujours prôné c'était bien le rétablissement de la voie ferrée entre Villeneuve et Penne. Je pense qu'il avait raison quand il était maire, je pense qu'il avait raison quand il était dans l'opposition et j'aimerais que vous le rejoignez sur cette position cela nous permettrait, de façon sinon unanime, en tout cas très consensuelle de défendre un dossier qui reste difficile et qui devra naturellement régler d'autres problèmes. Je termine et je ne reprendrai pas la parole sauf si des questions me sont posées, pour aborder le désenclavement routier par la RN 21, vous avez commencé le débat en indiquant que l'urgence était là et qu'il fallait le faire maintenant. Je ne crois pas que vous rencontrerez personne qui soit hostile à ce point de vue. Je crois que là au moins on est tous d'accord. En revanche vous rencontrerez des gens qui seront peut être un peu critiques à l'égard de l'action des uns et des autres et je veux simplement vous dire ma conviction en la matière, c'est que pour le désenclavement routier et la mise en 2 x 2 voies de la RN 21 il y a 2 dates importantes. Il y a le mois de mars 2000 avec la signature d'un contrat de plan Etat-Région qui est en train de se terminer maintenant avec 3 ans de retard et je veux vous en donner les raisons, et qui a décidé, c'est la première fois qu'un contrat de plan parlait de mise en 2 x 2 voies de la RN 21. 4 autres contrats de plan avaient été signés par François-Poncet dont pas un ne comportait les mots mise en 2 x 2 voies, ça ne risquait donc pas d'être fait. C'est le premier contrat de plan qui apparaît de mise en 2 x 2 voies, il s'agissait de mettre en 2 x 2 voies la rectification des virages de Pujols par la vallée de Cambes et le contournement de St Antoine, c'est ce qui est en train de se terminer, ça va se terminer avec un peu plus de 3 ans de retard parce Mme Graneri, entre 2003 et 2006, le chantier a été gelé. Gelé parce que l'Etat avait décidé qu'il ne le financerait plus et il l'a tellement peu financé que c'est la Région qui a fait la trésorerie de l'Etat pour payer des entreprises qui avaient travaillé et qui naturellement ne souhaitent plus travailler puisqu'elles n'étaient plus payées mais qui avaient quand même des factures qui restaient à honorer et c'est la Région qui a fait l'avance de trésorerie à l'Etat. Ça vous donne une idée de la « vigueur » avec laquelle ce dossier a pu être défendu par ceux, et notamment les parlementaires dont c'était pourtant la charge et qui d'ailleurs s'y étaient engagés. Ce chantier a été gelé pendant plus de trois ans. Les 3 ans de retard que nous avons maintenant proviennent de là. Mais il se terminera car à partir de 2007 les choses ont été dégelées, je vous le dis et c'est facile à prouver. C'est la première date importante. Première fois qu'on parle de mise en 2 x 2 voies. Première fois. Et la deuxième date importante, j'y reviens, c'est quand la majorité du Conseil général a changé. Pourquoi ? Parce que ce changement a permis une réunion outre le président du Conseil Général, le président de la Communauté des Communes du Villeneuvois, le président de la Communauté d'Agglomération d'Agen, maire d'Agen et Député d'Agen et le Député-

mairie de Villeneuve/Lot nous nous sommes réunis tous les 4 et nous avons dit « nous mettons les moyens en commun pour payer ce que l'Etat nous réclame » indûment d'ailleurs car lors de la décentralisation Raffarin, les routes nationales qui sont restées nationales, c'est-à-dire que l'Etat a décidé de garder dans son patrimoine, il était bien clair que l'Etat les modernisait sans rien demander aux collectivités locales, c'était le contrat passé à l'époque. Il se trouve que le ministre des collectivités locales qui a pris cet engagement solennel c'est Monsieur Patrick Devedjian, l'actuel ministre de la relance. Et les routes nationales qui passaient départementales, l'Etat n'y mettait plus un sou. Pour ce qui est de ne plus mettre un sou dans les routes nationales qui sont devenues départementales je peux vous assurer que l'Etat tient parole, mais pour ce qui est de prendre à son propre compte, à son seul compte la modernisation des routes nationales tout d'un coup l'Etat oublie sa parole et ce même ministre qui avait juré que plus jamais les collectivités ne seraient sollicitées pour moderniser les routes nationales, le même nous dit « si vous voulez que l'Etat mette 60% dans la modernisation de la RN 21, les collectivités locales doivent y mettre 40%. » Nous sommes rançonnés. On nous fait payer le calendrier. Nous sommes rançonnés ! Et bien nous acceptons de l'être parce que je ne veux pas commettre la même erreur que celle de 2001 avec la voie ferrée. Et donc le président du Conseil Général, le député maire d'Agen, le président de la Communauté de Commune du Villeneuvois, le député maire de Villeneuve sont tombés d'accord pour écrire un courrier disant « oui nous acceptons » et donc la majorité du Conseil Général qui s'est installée au mois de mars 2008 fait de cette installation une date historique car je peux vous assurer que si la majorité n'avait pas changé, jamais, mais alors jamais, nous n'aurions eu cet accord et cet engagement pour une raison simple, c'est que ceux qui ont été remplacés en mars 2008 au Conseil Général, pendant 30 ans avaient systématiquement ignoré ce problème, quand ils n'avaient pas tenté d'empêcher ceux qui, de bonne foi, voulaient le régler, précisément de le faire et je pourrais vous raconter ce qu'était l'attitude de certains entre 1999 et 2000 lorsque les négociations du contrat de plan se faisaient et qu'in fine j'avais obtenu la mise en 2 x 2 voies d'1/3 de la RN 21 entre Villeneuve et Agen. Alors oui il faut faire la N 21 mais je tiens à l'occasion de ce débat à dire très précisément qui a fait quoi et qui n'a rien fait. Quant à l'argument il vaut mieux la N 21 que le train, je l'ai entendu pendant tant d'années et notamment pendant que le chantier de la N21 était gelé que j'en arrive à la conclusion suivante, ceux qui pensent ça risquent d'aboutir à un résultat terrible qui verrait que nous n'aurions ni la N 21 ni la voie ferrée. Mme Graneri je vous engage vivement, mais vraiment avec ardeur de vous engager à nos côtés à nous soutenir sur ces 2 sujets. Le villeneuvois a besoin des 2 désenclavements ferroviaire et routier. Et l'opposition sinon unanimement, je comprends que pour certains d'entre vous la chose sera difficile mais je ne veux rien dire de plus il n'est pas là pour se défendre, je comprends que pour certains d'entre vous ce soit difficile au regard de l'action passée, mais pour ceux qui d'une certaine manière n'ont jamais été élus dans ce conseil et dont les prises de position n'ont pas à être obérées par des engagements ou de l'inaction ou des reniements passés, oui je vous engage vivement à nous soutenir dans ce dossier.

Mme Graneri : Oui effectivement, le libellé dans le bulletin municipal a été mal compris. Nous posions un grand nombre de questions et aujourd'hui encore dans ce débat que vous avez dit contradictoire nous avons soulevé un certain nombre de problèmes et nous avons vu un grand nombre d'obstacles et c'était normal que nous les mettions en avant. Maintenant quant au fait de changer d'avis, sans aucune concertation et sans avancer dans les études, à ce stade là on va dire de la discussion et du débat, nous en sommes toujours à nos mêmes interrogations mais bien entendu notre point de vue ne va pas contre le train vous l'avez compris et peut évoluer en fonction de ce qui se passera dans les jours et les semaines à venir.

M Cahuzac : Très bien, nous en resterons là permettez-moi juste une dernière phrase mais c'est pour détendre le débat, je forme un vœu simplement, c'est que l'opposition ne prenne pas le train en marche trop tard. Bien moi en tout cas je vous remercie d'avoir accepté ce débat, je pense qu'il a été de bonne tenue. On a pu échanger des arguments. Nous espérons vivement que les nôtres ont pu vous convaincre ou en tout cas diminuer l'incrédulité qui avait pu y avoir chez certains, quant à la majorité municipale je peux vous assurer qu'elle est unanimement convaincue de l'urgente nécessité qu'il y a à ce double désenclavement.

La séance est levée à 22h55

Le secrétaire de séance

Ali Baffou